

# Avis public du scrutin

Municipalité Saint-Gédéon

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Dany Dallaire, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de maire

- Jacob Coulombe, 1359, rang Belle-Rivière à Saint-Gédéon
- Émile Hudon, 39, chemin du Domaine-Grandmont à Saint-Gédéon

Poste de conseillère ou de conseiller district numéro 1

- Jean-Sébastien Allard, 120, rue de la Gare à Saint-Gédéon
- Stéphanie Mc Nicoll, 536, rue De Quen à Saint-Gédéon

Poste de conseillère ou de conseiller district numéro 2

- André Gagnon, 115, rue Fortin à Saint-Gédéon
- Suzy Lessard, 100, rue Morissette à Saint-Gédéon

Poste de conseillère ou de conseiller district numéro 3

- Patrick Routhier, 61, chemin De Quen à Saint-Gédéon
- Michel Tremblay, 254, rue De Quen à Saint-Gédéon

Poste de conseillère ou de conseiller district numéro 5

- Fernand Desgagné, 302, chemin du Domaine-Grandmont à Saint-Gédéon
- Jimmy Dufour, 595, rang des Îles à Saint-Gédéon
- Gabriel Fortin, 668, rang des Îles à Saint-Gédéon

Poste de conseillère ou de conseiller district numéro 6

- Jean Gauthier, 26, chemin du Golf à Saint-Gédéon
- Simon-Pierre Lavoie, 481, rang des Îles à Saint-Gédéon

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour les sections de vote : 1 à 6 Lieu : Gymnase école Saint-Antoine, 289, rue De Quen, Saint-Gédéon

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Pour les sections de vote : 1 à 6 Lieu : Édifice municipal, 208, rue De Quen, Saint-Gédéon

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;
5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;
6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
- La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
  - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.
7. Le recensement des votes sera effectué le 7 novembre 2021 à 21 h à l'adresse suivante : 208, rue De Quen, Saint-Gédéon
8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

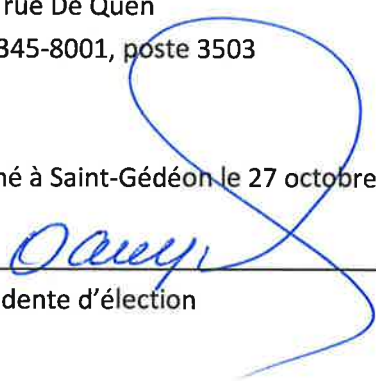
**Présidente d'élection**

208, rue De Quen

418 345-8001, poste 3503

**Signature**

Donné à Saint-Gédéon le 27 octobre 2021

  
\_\_\_\_\_  
Présidente d'élection